
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 mai 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Geneviève Gaudreault, Directrice générale adjointe
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mathieu Legault, Chef de division – Division du soutien aux instances
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean-François Lalonde, Conseiller associé
Maude Thérault-Séguin, Conseillère associée
Vana Nazarian, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0752

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 0753

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mars 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0754

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mars 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0755

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 mars 2026, à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE26 0756

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} avril 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE26 0757

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 avril 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE26 0758

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 avril 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE26 0759

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 avril 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE26 0760

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 avril 2026, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE26 0761

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 29 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Agence Gravel inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre 9 millimètres pour la formation et le maintien des compétences au tir des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 068 860,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21296;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Agence Gravel inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267026001

CE26 0762

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 966 475,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1260027001

CE26 0763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 244 200 \$, taxes incluses, pour les services de ramassage, de tri et de distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Planète Courrier inc. (CG24 0318);

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1267026002

CE26 0764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 66 758,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de construction du pont Guy-Lafleur dans le cadre du contrat accordé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. (CM19 1203);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1264139001

CE26 0765

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en relation avec la détermination de la cause du bris de la conduite de 2 100 millimètres du 16 août 2024, à titre d'experts en béton/mortier et en conduites de béton précontraint C-301, dans le cadre du contrat accordé à la firme GHD;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1266684002

CE26 0766

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt entre la Société Radio-Canada, la Société en commandite La Nouvelle Maison et la Ville de Montréal, pour le prêt perpétuel de la collection archéologique du Faubourg à M'lasse.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1256924003

CE26 0767

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de consentement à modification cadastrale visant le remplacement des lots numéros 1 182 582, 1 182 583, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635 et 1 288 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le site Molson dans l'arrondissement de Ville-Marie par les lots 6 718 606, 6 718 607, 6 724 674 et 6 724 675 dudit cadastre;
- 2 - d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, ou son remplaçant, à approuver et signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout autre acte de consentement à modification cadastrale qui pourrait être requis dans le cadre du projet de redéveloppement du site Molson et hypothéqués en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1264501003

CE26 0768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, une partie du lot 1 154 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 366 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de piste cyclable, pour un loyer total de 46 896 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1269653003

CE26 0769

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de résilier le soutien financier accordé à DC-Art Indisciplinaire pour la réalisation du projet Les Drags te font signe 6^e édition - Volet formation, dans le cadre du programme Participation culturelle dans les quartiers 2024-2025 (CE25 1010) de l'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027;
- 2 - d'autoriser le remboursement d'un montant de 4 500 \$ non dépensé par DC-Art Indisciplinaire;
- 3 - d'imputer les corrections des dépenses et des revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1268488002

CE26 0770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG24 0727);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 63 195 \$, au net;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1269019003

CE26 0771

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal :

- 1 - prenne acte de la transaction concernant La Ronde, consistant en la vente des parts de l'emphytéote, Parc Six Flags Montréal, s.e.c., ainsi que des actions de son commandité, Parc Six Flags Montréal inc., en faveur de EPR VC Acquisition, ULC, et qu'elle ne s'y oppose pas, compte tenu que le cautionnement de Six Flags inc. est maintenu en vigueur jusqu'à ce qu'une garantie de remplacement équivalente soit fournie à la Ville et compte tenu que la vente des parts et des d'actions ne constitue pas une transaction immobilière des droits de l'emphytéote;
- 2 - prenne acte que la société du parc Jean-Drapeau a entamé des discussions avec EPR VC Acquisition, ULC pour la mise en œuvre d'éléments prévus au Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1269245005

CE26 0772

Il est

RÉSOLU :

d'approuver une entente-cadre entre Projet REM S.E.C. et la Ville établissant le cadre de collaboration concernant l'implantation d'un réseau de transport actif dans l'emprise du Réseau Express Métropolitain sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1267211001

CE26 0773

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la signature d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation du Service de cartes Web du cadastre du Québec entre la Ville et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour les cartes interactives publiques du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et du Schéma d'aménagement et de développement;
- 2- d'autoriser la délégation de la signature de ladite licence à la cheffe de la Division de la planification urbaine du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1268219001

CE26 0774

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 29 000 euros ($\pm$ 46 672,02 CAD en date du 21 avril 2026) à l'Association internationale des maires francophones pour l'année 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1266176001

CE26 0775

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 170 453,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de tuyaux incendie, dans le cadre du contrat accordé par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), via la prolongation du regroupement d'achats de l'UMQ (CE25 0734);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1263838003

CE26 0776

Vu la résolution CA26 30 05 0111 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 mai 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une contribution financière de 155 325 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet « Animation et intervention au pôle René-Masson », pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 août 2026, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11-4);
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1262971001

CE26 0777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer le budget de fonctionnement 2026 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel de 388 954,57 \$, au net, afin de financer une étude de caractérisation environnementale et géotechnique prévue dans le cadre de la préparation des plans et devis du projet Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles - Bonaventure;
- 2 - d'imputer cette majoration budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1260405003

CE26 0778

Vu la résolution CA26 170110 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces en date du 4 mai 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2026 afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces, d'une contribution financière de 81 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet « Structuration d'un réseau d'acteurs communautaires et institutionnels engagés dans des interventions de prévention auprès de jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité » en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1269176001

CE26 0779

Vu la résolution CA26 14 0115 du conseil d'arrondissement de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 5 mai 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2026 afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une contribution financière de 323 093 \$, provenant du ministère de la Sécurité publique, pour le projet « Agent-es pivot », dans le cadre de la participation de l'arrondissement au Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4);
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1269298001

CE26 0780

Vu la résolution CA26 26 0071 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 mai 2026;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1266417004

CE26 0781

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 500 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1267235002

CE26 0782

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 105 100 \$, pour 2026, en provenance des dépenses communes, pour le financement du poste de secrétaire général(e) de l'Alliance Montréal Métropole Culturelle;
- 2 - d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire de la Direction générale d'un montant de 210 200 \$ pour 2027 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1268751002

CE26 0783

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 25 du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049), l'ordonnance numéro 1, jointe au présent dossier décisionnel, afin d'augmenter le montant total des subventions pouvant être accordées en vertu du volet 2 du programme pour l'année 2026 et d'effectuer les modifications concordantes;
- 2- de réserver une somme de 1 000 000 \$ dans le cadre du volet 2 pour 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1269861003

CE26 0784

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 31 mai et 7 juin 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 4 juillet 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 23 mai 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 4- d'autoriser l'organisme Espace Esc Itée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 30 mai et 6 juin 2026 et jusqu'à 7 h, les 7 et 28 juin 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 5- d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 28 juin 2026, dans le cadre de l'événement qu'il organise;
- 6- d'autoriser l'organisme Stéréo, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 25 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 7- d'autoriser l'organisme S.A.T. Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, les 6 et 7 juin 2026 et jusqu'à 4 h, le 4 juillet 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1268994015

CE26 0785

Vu la résolution CA26 25 0137 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 mai 2026;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'ouverture des commerces lors de la promotion commerciale de l'avenue Duluth, jusqu'à 23 h, du 1^{er} au 5 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1267896004

CE26 0786

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux mainlevées accordées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1266825006

Levée de la séance `9 h 38

70.001

Les résolutions CE26 0752 à CE26 0786 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint